

## Juste après les faits

*J'ai un proche, un enfant en garde à vue,  
qu'est ce que je peux faire ?*

Vous pouvez m'appeler, je prendrai alors contact avec le commissariat pour pouvoir, avec l'accord de votre proche, l'assister lors de la garde à vue.

## Pendant l'instruction

*Je suis convoqué devant le Juge  
d'instruction, que peut-il se passer ?*

L'instruction est une procédure qui peut être longue et qui est toujours technique au cours de laquelle je vous assiste : RDV, préparations des auditions, analyse juridique du dossier, demande d'acte si nécessaire.

Je vous rencontre régulièrement en détention si vous êtes détenu.

## À l'audience

Juge ou Tribunal pour Enfants, Tribunal de Police, Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, Tribunal Correctionnel, Cour d'Assises

*A votre avis, combien est-ce que  
je vais prendre ?  
Ce qui est dans le dossier n'est pas vrai !*

Nous préparons ensemble l'audience : qui sera présent, comment s'adresser à chacun, qu'est ce que vous souhaitez dire des faits que l'on vous reproche. Je vous donne, si cela est possible, une fourchette des peines qui peuvent être prononcées par le juge

## Et après ? ...

*Je veux sortir de prison  
Est-ce que ma peine peut être aménagée ?  
Est-ce que ma peine peut être diminuée ?  
Est-ce que je peux demander  
une confusion de peines ?  
J'ai des problèmes en détention...  
Je veux voir ma famille au parloir...*

Après le prononcé de votre peine, un RDV permet de mettre en place un calendrier d'aménagement de peine. Je vous explique les grands principes de l'aménagement de peine, et ce qui est attendu de vous pour pouvoir en bénéficier. Je vous assiste également pour que vos droits soient respectés en détention.



**Mon assistance est technique.**  
Après un audit procédural, nous établissons une stratégie pour que vos intérêts soient préservés.

**Mon assistance est humaine.**  
Je connais bien les personnes que j'assiste, vous êtes préparés à l'audience.

**Mon assistance est expérimentée.**  
J'exerce ce métier depuis 2010, je connais bien la matière pénale, pour la pratiquer aussi bien en défense, qu'aux côtés des victimes.